



8, Avenue de Dallas – 21000 DIJON

# VILLE DE DIJON – PÔLE CULTUREL CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN

12 Parvis de l'Unesco – 21000 DIJON

oooooooooooooooooooooooooooooooo

## CONVENTION

**Relative à la mise en place de remise  
Pour le COMITÉ D'ACTION SOCIALE  
Des Collectivités Territoriales de l'Agglomération Dijonnaise  
Et des Organismes Affiliés**

*Entre d'une part,*

- **La Ville de Dijon – Pôle Culturel – Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin**, représentée par **Monsieur François REBSAMEN, Maire de la Ville de Dijon**

*Et d'autre part,*

- **Le Comité d'Action Sociale des Collectivités Territoriales de l'Agglomération Dijonnaise et des Organismes Affiliés**, représenté par **Monsieur Joël REY, Président**, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIV

### **Article 1**

**Le Pôle Culturel de la CIGV** mettra à disposition, au profit des agents inscrits au CAS, deux types de produits dans le cadre des activités du Comité d'Action Sociale, à savoir le billet individuel « Espaces Culturels » et le « Pass Annuel Espaces Culturels Cité », selon descriptifs ci-dessous.

#### **➡ Le billet individuel « Espaces Culturels » comprend :**

- Visite libre des expositions À la table des Français : 2 expositions permanentes (À table, En cuisine) et de l'exposition temporaire Et si on allait au resto ?
- Visite libre au 1204 pour une découverte du patrimoine dijonnais et de son architecture ainsi qu'à la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, et l'exposition La Chapelle des Climats et terroirs de Bourgogne-Franche-Comté
- Un cadeau gourmand à retirer à la Boutique culturelle en fin de visite.

#### **➡ Le «Pass Annuel Espaces Culturels Cité » est valable 1 an à compter de la date d'achat à l'accueil de la Cité :**

Ce Pass est NOMINATIF : il donne un accès illimité aux expositions permanentes et temporaires du Pôle Culturel et également :

- Visite libre au 1204 pour une découverte du patrimoine dijonnais et de son architecture ainsi qu'à la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, et l'exposition La Chapelle des Climats et terroirs de Bourgogne-Franche-Comté
- Réduction de 10% sur les objets et de 5% sur les livres **de la Boutique Culturelle (situé dans le hall de la Cité)**

Il permet aussi, à chaque visite, de faire bénéficier à 3 PERSONNES qui accompagnent l'agent d'un tarif réduit adulte ou enfant pour l'accès à ces expositions.

### **Le Pôle Culturel de la CIGV interviendra**

- Au tarif en accord avec le Comité d'Action Sociale
- Indépendamment de tout lien de subordination avec l'association
- À Dijon (21000)
- Du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 31 Décembre 2024  
(Renouvelable en accord avec les 2 parties)

### **Article 2**

Les renseignements concernant l'activité animée par le **Pôle Culturel de la CIGV** seront communiqués par envoi de publicités, diffusés sur intranet et notre site Web auprès de tous nos adhérents.

Ces activités seront réservées aux adhérents de l'association.

### **Article 3**

Les tarifs fixés en accord avec le **Pôle Culturel de la CIGV** pour l'année 2024 sont de :

- **Billet individuel à la journée proposé aux membres du CAS à 8 euros.**
- **Pass annuel, vendu directement en caisse à la Cité aux membres du CAS sur présentation de la carte du CAS à 19 euros.**

**Le Pass annuel est délivré directement aux membres du CAS au moment de l'encaissement des 19 euros par la Cité Internationale de la Gastronomie.**

Fait à Dijon, le 30 Mai 2024

M. François REBSAMEN

M. Joël REY

Maire de la Ville de Dijon

Président du C.A.S